

INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE

Centre des Recherches Interdisciplinaires
de Gestion et Développement

« **CRIGED** »



Revue Congolaise de Gestion et le Développement
Volume n°22, Septembre 2021

L'IMPACT DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CIRGL « CAS DE LA RDC »

Par :

Clément KABAMBI MUKADI

Assistant à ISAM de l'Etat/Mbuji-Mayi, Province du Kasai-Oriental

Marcel KANDA MUKANYA

Assistant à la Faculté des Sciences Economiques/UNIKIN

Introduction

Sept ans après sa création, la CIRGL n'est parvenue ni à rétablir une paix et une sécurité durables dans la région des Grands Lacs, moins encore à promouvoir le développement économique et l'intégration régionale. Malgré la mise en route en 2009 de l'Initiative Régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (l'IRRN), la région des Grands Lacs est encore en proie à des conflits de pillage des ressources naturelles comme l'attestent tous les rapports publiés après la création et le fonctionnement de la CIRGL par l'ONU et par des organismes tels que (Global Witness 2009).

En effet, depuis les années 1994, les Etats des Grands Lacs ont entraîné des troubles tant sur le plan international que sur le plan interne de chacun des Etats de la sous région avec les conséquences multiples : assassinat des personnes, coups d'Etat, instabilité politique. Bref, absence totale de la paix et de la sécurité sur la région et difficulté de réaliser l'intégration sous régionale.

Ce constat engendre une interrogation : les Etats membres de la Région des Grands Lacs respectent-ils les accords signés et leurs engagements pris en tant que membres faisant partie intégrante de cet organisme ?

A notre avis, les Etats membres de la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands lacs) se seraient sensiblement détournés des objectifs généraux

et opérationnels de leur corporation, au bénéfice de leurs intérêts personnels. Parmi les causes de cet échec figureraient le non respect des différentes résolutions, l'insécurité entretenue sous l'impulsion des puissances prédatrices, la soif infinie du pouvoir, la convoitise des potentialités naturelles dont disposent certains pays africains, en l'occurrence la République Démocratique du Congo, l'instabilité monétaire etc.

Pour la vérification de cette hypothèse, nous recourons à la méthode d'histoire immédiate et à la technique documentaire. Ladite méthode porte sur des matières d'une actualité brûlante, une analyse à chaud des événements. La technique documentaire nous a mis en présence des documents supposés contenir des informations recherchées pour la réalisation de ce travail. (Sylvain Shomba 2012)

Hormis l'introduction et la conclusion, notre étude comprend trois parties essentielles :- Les généralités –Etat de lieux de l'implication de la CIRGL dans les problèmes des pays membres – Les obstacles de l'intégration régionale dans les pays membres de la CIRGL.

I. GENERALITES SUR LA CIRGL

1 Genèse

Avant l'accession du Ghana à l'année à sa souveraineté nationale en 1957, convaincus que l'union fait la force, plusieurs pays africains créèrent un mouvement politique et culturel. Celui-ci considère l'Afrique, les Africains et les descendants d'Afrique comme un seul ensemble, visant à régénérer et unifier l'Afrique, ainsi qu'à encourager un sentiment de solidarité entre les populations africaines ; ce mouvement s'appelle « panafricanisme » (<https://www.g19news.>)

Après 1960, l'année où plusieurs pays africains devinrent indépendants, le Président du Ghana indépendant, (Nkwame Nkrumah) fait un constat amer et déclare : « les pays indépendants d'Afrique, ne le sont pas réellement, puisqu'ils continuent à dépendre du système capitaliste. Leurs anciens colonisateurs restent leurs maîtres, économiquement parlant. » (Oswald Hirmir-1981) Et la solution, ajoute-t-il : « l'Afrique doit donc partir de son esprit communautaire traditionnel pour trouver son propre modèle de socialisme »

En prêchant le socialisme « Ujamaa » ou « esprit de famille, Julius Nyerere, Président Tanzanien complète Nkwame Nkrumah en disant : « Notre identification à la famille à laquelle nous appartenons, doit être étendue plus loin, au delà de la tribu, de la nation et même du continent. » (<http://kuetu.com/>)

Pour Sedar Senghor, ancien président de la République du Sénégal, l'esprit communautaire ou « base communautaire » de la société africaine, donne à ses membres un même esprit, un idéal élevé de solidarité, auquel tous participent.

Comme on peut le constater, l'intégration régionale n'est pas un phénomène récent en Afrique. Depuis les indépendances de 1960, le processus d'intégration africaine s'est caractérisé par un double mouvement : le rêve panafricain porté par les grandes figures de lutte de libération nationale comme Léopold Sedar Senghor et Nkwame Nkrumah, et incarné par la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, et la reconnaissance d'un principe de respect de la souveraineté nationale et la promotion de la coopération au sein des différentes régions du continent.

La CIRGL est une organisation internationale créée suite aux différents problèmes qui ont secoué la sous région des Grands Lacs pendant plusieurs années. Les problèmes d'insécurité, les conflits armés entre Etats, guerre civile à la base de la déstabilisation de certains pays de cette partie de l'Afrique dont : le génocide rwandais de 1994 avec son cortège de malheur, l'insécurité à l'Est de la RDC et sa ramification à l'intérieur des autres pays voisins.

En effet, la CIRGL fut créée dans un contexte des conflits armés dans la région des Grands Lacs, notamment le conflit qui a opposé neufs pays africains, en RDC : la RDC, le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad et le soudan.

2. Les pays membres de la CIRGL

A ce jour la CIRGL compte douze pays membres qui sont :

- Le Burundi
- L'Angola
- La République Démocratique du Congo
- Le Congo
- La République Centrafrique
- Le Kenya
- Le Rwanda
- Le Soudan
- La Tanzanie
- L'Uganda
- La Zambie

➤ Le Soudan du sud

Il y a lieu d'indiquer onze d'entre eux le sont membres depuis le 15 décembre 2006. C'est en 2012 que le Soudan du sud s'ajoutera.

3. Historique de la CIRGL

Le Traité d'Abuja, de juin 1991, a posé les fondations de la création de la Communauté Économique Africaine (CEA), dans laquelle les économies des États membres de l'Union Africaine (UA) devraient être, à l'horizon 2028, entièrement intégrées afin de se développer et d'affronter la mondialisation. Malgré les efforts politiques et diplomatiques déployés, force est de constater que les résultats des Communautés Économiques Régionales (CER), considérées comme socle de cette organisation, sont assez mitigés. L'objectif, de l'UA étant de ramener définitivement le nombre de CER à cinq afin de faciliter le processus d'intégration économique, semble être difficilement atteignable à court terme.

La mise en place d'un Programme Minimum d'Intégration (PMI), prenant en compte l'approche d'intégration à géométrie variable, doit d'ailleurs faciliter l'exécution et l'évaluation des programmes de chaque CER.

Dans ce contexte, les États de la région des Grands Lacs, qui s'activent à résoudre leurs conflits politiques afin d'impulser un développement économique, ont tous adhéré à cette initiative. Le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda ont ainsi été amenés à tisser des alliances tant institutionnelles que sectorielles. La zone d'influence de ces pays, suite à la création de CER, s'étend alors vers les quatre points cardinaux.

Néanmoins, seule une dizaine de pays semble véritablement influencer dans la région des Grands Lacs rongée par les conflits et les mutations politiques. Il se fait voir clairement que les États membres de la sous région, sous l'égide de l'ONU et de l'Union Africaine ont compris la nécessité de créer une organisation internationale sous régionale (CIRGL).

4. Les objectifs de la CIRGL

Les objectifs fixés par les pays membres de la CIRGL sont :

- ✓ Promouvoir conjointement un espace économique prospère et intégré, en vue d'améliorer le niveau de vie des populations et de contribuer au développement de la Région ;

- ✓ Promouvoir la coopération et l'intégration économique à travers l'harmonisation et la coordination des politiques nationales et régionales, en collaboration avec les communautés économiques régionales compétentes, en vue d'accroître la stabilité et la compétitivité économique et réduire la pauvreté.
- ✓ Promouvoir le développement des infrastructures communes dans le domaine de l'énergie, des transports et des communications ;
- ✓ Promouvoir l'intégration régionale de proximité par le renforcement de la coopération et de la solidarité multisectorielle entre populations aux frontières des pays limitrophes.

5. Définition et types d'intégration régionale

5.1. Définition

Etymologiquement, intégrer signifie « rendre entier. Au sens large il signifie : assembler des parties pour en former un tout cohérent. C'est rassembler les éléments pour en former un tout ou encore, c'est réunir les parties existantes de façon à faire un tout organique ou encore augmenter la cohésion d'un tout déjà existant. (<https://dictionnaire.reverso.net>)

Dans son acception première, l'intégration est le rassemblement d'éléments épars dans une nouvelle unité ou bien l'incorporation d'un ou de plusieurs éléments dans un corps existant pour n'en faire qu'un. Elle est aussi, l'adhésion volontaire de communautés à la mise en place d'un réseau maillé d'espaces délimités où tous les échanges sont positivement réalisables (KIPRE, 2013).

Dans son ouvrage intitulé « Europe sans rivale », FRANÇOIS PERROUX définit l'acte d'intégrer comme celui qui rassemble des éléments pour augmenter la cohésion d'un tout déjà existant.

MARSHALL A. estime qu'il y a un ensemble intégré lorsque le bien de solidarité qui existe entre échange d'éléments et telle que la liberté totale d'échange profite à tous.

Rapportée à l'intégration régionale africaine, elle est l'adhésion des communautés africaines à un réseau maillé à l'échelle du continent africain.

Dans la conception des Nations-Unies, l'Afrique est une région ; Celle-ci étant une construction multidimensionnelle de l'espace pour traduire une convergence

d'intérêts exprimés par un ensemble de peuples (SABINE SAURUGGER, 2009), les États africains ont adopté, comme étape nécessaire de l'intégration africaine, la stratégie de diviser l'ensemble du continent en régions qui organisent en leur sein les fondements de l'intégration des communautés nationales avant d'atteindre l'étape ultime d'un ensemble continental (NEPAD, 2001). C'est l'intégration régionale en Afrique, matrice d'un avenir organisé, maîtrisé et conduit par les peuples de chaque région. Elle est donc plus qu'un ensemble de relations seulement économiques ou politiques. Elle traduit des relations multiples et interactives.

D'après (ERNEST HAAS) l'intégration est un processus graduel par lequel les différents acteurs politiques des États ont décidé de réorienter leurs activités vers un centre nouveau de décision, centre dont les décisions sont obligatoires et s'imposent aux différents États-nations.

C'est la cession ou l'abandon partiel ou total de certaines compétences étatiques au profit d'une structure supranationale. Un cadre plus vaste, permettant le développement économique et un développement général.

L'objectif de l'intégration africaine est de promouvoir un « nous » inédit au niveau régional et continental, capable d'enrichir, voire de dépasser, l'héritage matériel et culturel des générations anciennes pour des identités indissociablement mêlées.

5.2. Types d'intégration

Il sied de préciser ici que tous les domaines de la vie sociale sont susceptibles d'intégration, c'est la raison pour laquelle nous avons dit plus haut que l'intégration est un concept multidimensionnel et multisectoriel, c'est ainsi que l'on peut parler de : l'intégration économique, politique, sociale, culturelle, technologique, nationale, internationale.

5.2.1. Intégration économique

D'après (**PAD UGO**), l'intégration économique est un processus d'élimination progressive d'obstacles aux échanges entre plusieurs pays ; des confrontations entre les politiques respectives, un processus de coordination et d'harmonisation des directives économiques principales.

MARIE-ÉLISABETH et COMPAGNON définissent le concept d'intégration économique comme un ensemble de procédés par lesquels deux ou plusieurs États créent un espace économique commun. Cette forme d'intégration peut prendre plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun ou intégration économique totale. Elle est constituée par l'ensemble des représentations des

institutions économiques et des institutions commerciales qui permettent et qui soutiennent l'existence d'une identité économique commune.

5.2.2. *Intégration politique*

Pour **ERNEST HAAS**, l'intégration politique est le processus par lequel les acteurs politiques de différentes communautés nationales sont déterminés à réorienter leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou demandent la juridiction sur les Etats-nationaux préexistants.

Cette définition de HAAS rejoint celle de **LINDBERG(1970)** pour qui l'intégration politique est le processus par lequel, indépendamment les uns des autres, les unités politiques harmonisent leur politique étrangère ainsi que leurs principales politiques domestiques et cherchent à prendre ensemble des décisions ou confient le processus décisionnel à un nouvel organe central et un processus par lequel les acteurs politiques de diverses unités sont conduits à réorganiser leurs aspirations et activités vers un nouveau centre.

En somme, l'intégration politique n'est autre qu'un rapprochement par lequel deux ou plusieurs unités politiques se décident de se mettre ensemble pour constituer une seule unité politique.

5.2.3. *Intégration sociale*

Ce type d'intégration repose sur le consentement des Etats à mettre en place des mécanismes nécessaires à une grande mobilité des hommes dans les limites des frontières de ladite zone intégrée. Elle vise à réaliser l'égalité des changes par l'assouplissement des rigidités sociales tout en aidant les hommes à choisir en toute liberté leurs conditions de vie de travail.

5.2.4. *Intégration culturelle*

Selon (**YOUSSE**), l'intégration culturelle n'est autre que cette cohésion des peuples qui ont en commun certaines caractéristiques telles que : la langue, la culture et l'expérience historique commune.

Dans cette étude, nous parlerons plus de l'intégration politique, tout en sachant que celle-ci s'étend sur d'autres domaines avec le maximum de ravages possible. Nous recourons souvent à elle, pour expliciter son impact, positif ou négatif, sur les autres types d'intégration.

II. Etat de lieu de l'implication de la CIRGL dans les problèmes des pays membres

Dans cette partie, en prenant la RDC et les quatre pays plus proches de lui (Rwanda, Burundi, Uganda et Congo) comme miroir, nous examinerons l'implication de la CIRGL dans les problèmes qui frappent ces pays. En d'autres termes nous voulons dans cette partie, examiner la visibilité de l'intégration régionale dans les pays membres ci-haut évoqués.

Cet examen, nous le ferons en palpant les réalités des différents aspects d'intégration : sur le plan politique, sur le plan économique et sur le plan social, le plan culturel se retrouvant quelque peu dans le social.

2.1. Tableau 1: Répertoire des chefs des Etats africains et leur mode d'accession au pouvoir :

N°	Pays	Président	Mode d'accession au pouvoir ¹		
			Coup d'Etat	Révolution armée ou cooptation	Elections
01	L'Angola	João Lourenço	-	-	oui
02	Le Burundi	Pierre Nkurunziza	-	-	oui
03	Le Congo	Denis Sassou-Nguesso	-	oui	
04	Le Kenya	Uhuru Kenyatta	-	-	oui
05	La R.D.C.	Kabila	-	oui	-
06	La R.C.A	Faustin-Archange Touadéra	-	-	oui
07	Le Rwanda	Paul Kagame	-	oui	-
08	Le Soudan	Omar el-Béchir	-	-	oui
09	Le Soudan du sud	Salva Kiir Myardit	-	oui	-
10	La Tanzanie	John Magufuli	-	-	oui
11	L'Uganda	Yoweri Museveni	-	-	oui
12	La Zambie	Edgar Lungu	-	-	oui
TOTAL			00	05	07
%			0%	42%	58%

Source :

- <https://fr.wikipedia.org/wiki/João-lourenço/12/04/2018>

¹ Par mode d'accession au pouvoir on entend le moyen par lequel on arrive la première fois au pouvoir.

- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Nkuruziza/12/04/2018>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/DenisSassouNguesso/12/04/2018>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/UhuruKenyatta/15/04/2018>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/JosephKabila/15/04/2018>,
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Faustin-ArchangeTouadera/25/04/2018>,
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/PaulKagame25/04/2018>,
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/OmarelBéshir/27/04/2018>,
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/SalvakiirMyardit/05/05/2018>,
- https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Magufuli/05/05/2018,
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/YoweriMuseveni/05/05/2018> et
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/EdouardLungu/05/05/2018>

Ce tableau révèle que 0% des dirigeants des pays membres de la CIRGL ont accédé au pouvoir par coup d'Etat, 42% par une révolution armée ou cooptation via les accords politiques et 58% par des élections. Faut-il indiquer que même ceux accède au pouvoir par la voie des élections ne sont pas les véritables produits de l'expression populaire, car dans la plupart des cas ses élections sont contestées parce que ne sont pas souvent libres, transparentes et apaisées.

Les résultats de ce tableau soutiennent Jacques Neiryck (2006) lorsqu'il écrit : « En dehors des régimes démocratiques, les autres dirigeants sont mis en place par des mécanismes irrationnels, barbares. Animés par la soif de pouvoir, obsédés par leurs idéologies, ces hommes constitueraient un obstacle à l'émergence de la vraie démocratie dans la plupart des cas.

KANKWENDA, M.(2004) paraphrase Jacques en disant : pour comprendre la dynamique des crises en Afrique Centrale et des Grands Lacs, il faut d'abord analyser les régimes politiques des pays de la région dans leur ensemble. Ces derniers sont caractérisés par des traits suivants :

- ✓ Ce sont des régimes politiques dirigés par des chefs de guerre ou des anciens chefs de guerre, et non des représentants authentiques d'une classe politique ;
- ✓ La logique de la force et du fusil prédomine par rapport à celle des programmes politiques et du vote franc et transparent ;
- ✓ Il s'agit de ce fait d'une logique de « militarisation » du politique et des modes de gouvernement ;
- ✓ Ce sont des régimes des prédateurs qui, sur le plan interne comme sur le plan externe, tissent des alliances de pillage des ressources nationales et régionales là où c'est possible pour se donner les moyens de maintien et de conservation du pouvoir. Participer au Système International de Prédation (SIP) est en effet très bénéfique politiquement et économiquement pour ces régimes politiques ;

- ✓ De ce fait ce sont des régimes qui participent activement aux réseaux criminels commerciaux, économiques, financiers, et au trafic en tous genres, y compris le blanchiment d'argent sale.

Ce sont des régimes qui semblent s'accommoder de la paix des armes et des généraux de part et d'autre des frontières, et non de la paix politique des peuples et des Etats voisins.

Depuis les années 1994 jusqu'à nos jours les Etats des Grands Lacs connaissent des perturbations multiples et instabilités politiques dans la sous région.

Les conflits armés dans la région des Grands Lacs ont entraîné des troubles tant sur le plan international que sur le plan interne de chacun des Etats de la sous région avec les conséquences multiples : assassinat des personnes, coups d'Etat, instabilité politique. Bref, absence totale de la paix et de la sécurité sur la région et difficulté de réaliser l'intégration sous régionale.

2.2. La Physionomie de l'économie dans les pays africains membres de la CRGL

Loin de nous l'idée de faire un bilan, au vrai sens du mot, nous aimerions dans cette partie, réfléchir sur l'économie des dits pays.

Dans ces pays l'économie est extravertie, basée essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles sans valeur ajoutée significative. Cette économie est affaiblie par les multinationales et le trafic international des armes vendues par les pays riches aux pauvres, pour alimenter les conflits entre grandes puissances.

Des armées, des mercenaires et des armes, surtout des armes, encore des armes- constituent la plus commode, la plus profitable, bientôt l'« unique monnaie d'échange» avec les tiers-monde, contre les matières premières.

L'on comprend dès lors que l'économie dans les pays du tiers-monde en général, les pays membres de la CIRGL en particulier est une économie de guerre, essentiellement bâtie ou construite sur la dynamique de prédateurs des ressources naturelles de la région, par la multiplicité d'acteurs et leurs logiques d'actions, par la circulation d'armes, par des logiques d'émergence ou de création des nouvelles entités politico-prédatrices, par la prolifération des mouvements armés et par des accords de paix dont la durée de vie est toujours éphémère.

A ces acteurs s'ajoutent des milices privées ou publiques, entretenues par certains acteurs au pouvoir de ces pays ou par certains politiciens, les divers groupes armés évoluant dans la région et les sociétés minières et forestières étrangères, des

hommes politiques, des officiers militaires, des milices ethniques armées, des anciens génocidaires, des compagnies aériennes, tous manipulant les populations pauvres. Tous ces acteurs opèrent sous un même label : la guerre et la violence ! En République Démocratique du Congo, pour ne citer que celui-ci, qu'est-ce que nous n'avons pas vécu ? La montée en puissance des conflits de diverses formes :

- Le conflit identitaire entre Pygmées et Bantous dans le Tanganyika.
- Le phénomène Kamuena Nsapu dans l'espace Kasaïen a évolué comme une gangrène, provoquant des violences meurtrières mettant en péril l'ordre public, la paix et la stabilité du pays ;
- Les conflits de l'Est, Mayi Mayi et M23, qui ont ravagé les villes et les campagnes autour de Beni, Butembo, Oïcha ;...

2.3. Le social dans les pays membres de la CIRGL

Comme indiqué précédemment, la CIRGL a été créée suite aux conflits politiques qui ont marqué les pays de la Région des Grands Lacs.

Dans son programme, elle prévoit entre autres : éliminer les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable à son sein, par le biais de la sécurité collective.

Quel est globalement la situation en matière de sécurité dans les pays membres de la CIRGL ? Un constat amer ! Jamais, depuis la société des Nations en 1940, on a assisté à un tel triomphe du laissez-faire, du laissez la violence s'installer, du laissez les peuples se massacrer et du laissez le droit du plus fort s'imposer au prétexte de la sécurité d'un seul Etat, le Rwanda et au détriment de tous les autres Etats membres de la région, y compris la sécurité internationale. (<http://www.congoforum.be/upldocs>)

Il ressort de l'analyse situationnelle que l'insécurité a éli domicile dans les pays membres de la CIRGL, dont la RDC serait un véritable théâtre. Des groupes armés internes et externes, soutenus par des pays frères et voisins, contraignent la population de la RDC à des déplacements forcés, quand bien même elle n'est pas du tout bien reçue là où elle va se réfugier. On assiste aux recrutements, sans référence à la loi 009/001/du 10 janvier 2009, portant protection de l'enfant, des enfants soldats ; aux viols filles et femmes et à la criminalité transfrontalière. Bref, ils violent les droits de l'homme. Aucune implication des pays membres, sinon un complot. (<http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2009/>)

Les victimes s'y comptent à plusieurs milliers des vies humaines qui périssent, des veuves, d'orphelins, des personnes déplacées, des réfugiés, des femmes violées ou enterrées vivantes et des recrutements des enfants.

Depuis avril 2012, de graves violations des droits de l'homme sont commises sur les populations civiles en RDC. Les rebelles de M23 ont commis des exécutions sommaires des civils, des arrestations arbitraires, des agressions, des tortures, des pillages des ressources, des extorsions des vivres, la destruction des biens, l'enrôlement forcé des mineurs. Dans leurs activités inconstitutionnelles, ils ont instauré des taxes illégales sur la route principale nationale du Nord Kivu. Où serait alors la paix recherchée ?

Le Rwanda et l'Ouganda qui fragilisent la paix dans le Park de Virunga, à l'Est du pays ne sont-ils pas des pays frères ? Le Kivu, le Grand Kasai, le Kasai-Oriental, la Lomami, le Tanganyika...portent des stigmates du passage macabre des fléaux de conflits, sous l'œil impuissant de l'autorité et du voisin. Dès lors, pouvons-nous prétendre vivre une intégration régionale sociale ? Si oui, qui en sont bénéficiaires, si l'on considère qu'en janvier 2009, l'ancien président français, Nicolas Sarkozy (<http://www.slateafrique.com>) avait fait une proposition sur l'exploitation commune par le Rwanda et la RDC des richesses congolaises.

D'ailleurs, plusieurs rapports des Nations Unies l'ont déjà dit : « Le Rwanda constitue la plaque tournante du commerce illicite des pierres précieuses congolaises. » (<http://www.congoforum.be/upldocs>)

Si intégration régionale il y a, la RDC n'est-elle pas perdante en adhérant à la CIRGL ?

CONCLUSION

Après avoir rappelé la genèse, l'historique, et les objectifs que la CRGL s'est assignés, notre étude s'est intéressée à une évaluation sur terrain. Elle révèle que la CRGL n'a pas atteint ses objectifs, ou si elle les a atteints, c'est avec une politique de deux poids, deux mesures : car, en RDC, les pays frères et voisins imposent une insécurité et une violation des droits de l'homme, sous l'œil impuissant de la corporation qui présage même une complicité.

Nous suggérons à la RDC d'examiner la chose de manière à voir si l'adhésion à la CIRGL lui profitent et à quel pourcentage. De même, les autorités congolaises devront prendre de conscience pour décider et poser les actes qui considèrent l'intérêt supérieur de la population.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. ERNST HAAS, *Beyond the Nation State : Functionalism and International*
2. HUGON, P., *Économie de l'Afrique*, éd. Découverte, Paris, 1993.
3. LEON LINDBERG, *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford (California), Stand fort University Press, 1963;
4. NKRUMAH, Kwame, *Le néo-colonialisme, dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Présence Africaine, 1973
5. OSWALD HIRMER, *L'argent, Marx, le Christ, Epiphanie*, Kinshasa, 1981
6. SHOMBAKINYAMBA S, *méthodologies et épistémologie de la recherche scientifique*, édition presse universitaire de Kinshasa, 2013.
7. SABINE SAURUGGER, "Théories et concepts de l'intégration européenne", Presses de Science-Po, 2009.
8. F. PERROUX., *L'Europe sans rivage*, Ed. PUF, Paris, 1954, P.19
9. A. MARSHALL., *L'intégration territoriale*, Ed. PUF, Paris, 1965, P.70

II. DOCUMENTS ET RAPPORT

1. CAE, UA, (Rapport économique sur l'Afrique 2013, Adis Abeba, CEA,
2. CIRGL (2006), programme d'action pour la paix et la sécurité. Nairobi.
3. Global Witness 2009, *face a un fusil, que peut-on faire ? La guerre et la militarisation secteur mineur dans l'Est du Congo*, Juillet.
4. Kipré 2013 : « l'actualité du concept d'intégration africaine : l'intégration africaine qu'est-ce que c'est : Qui intégré ? Comment et par quel mécanisme ? », forum pana africain de haut niveau à l'intention des ministères des affaires étrangères et ambassades, Rabat ;
5. NEPAD (2001) *nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique*,

III. ARTICLES ET REVUES

1. YOUSSE, N., « le défi de l'éthnicisme en Afrique », in *Zaire Afrique*, n°311, janvier 1997 ;
2. Marie-Elisabeth "Approche théoriques de l'intégration européenne" in *Revue française de science politique*, volume 21, n°3, 1971
3. Kankwenda, M., 2004, *Dynamiques des conflits et crises de développement en Afrique centrale*, Paris, Duboiris.

IV. CITOGRAPHIE

1. <http://www.congoforum.be/upldocs/05/04/2018>
2. <http://www.slateafrique.com/05/04/2018>
3. <http://w.w.w.panapress.Com/05/05/2018>
4. <https://fr.wikipedia.org/wiki/João-lourenço/12/04/2018>
5. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Nkuruziza/12/04/2018>
6. <https://fr.wikipedia.org/wiki/DenisSassouNguesso/12/04/2018>
7. <https://fr.wikipedia.org/wiki/UhuruKenyatta/15/04/2018>
8. <https://fr.wikipedia.org/wiki/JosephKabila/15/04/2018>,
9. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Faustin-ArchangeTouadera/25/04/2018>,
10. <https://fr.wikipedia.org/wiki/PaulKagame25/04/2018>,
11. <https://fr.wikipedia.org/wiki/OmarelBéshir/27/04/2018>,
12. <https://fr.wikipedia.org/wiki/SalvakiirMyardit/05/05/2018>,
13. https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Magufuli/05/05/2018,
14. <https://fr.wikipedia.org/wiki/YoweriMuseveni/05/05/2018>
15. <https://fr.wikipedia.org/wiki/EdouardLungu/05/05/2018>.
16. <http://www.leganet.cd/Legislation/08/05/2018>
17. <http://www.icglr.org/08/05/2018>
18. <http://kuetu.com/10/05/2018>
19. <http://www.afrology.com/10/05/2018>
20. <https://dictionnaire.reverso.net/12/05/2018>
21. <https://books.google.cd/12/05/2018>